



Mairie de SAINT-JEAN DE VALERISCLLE

Téléphone : 04.66.25.60.41

Courriel : accueil@mairiesjv.fr

PROCES VERBAL N° 06/2026

DU CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 21 juillet 2026

Présents : JEKAL Marc - CARDELIN Isabelle - MARFOURE Pierre - HILLAIRES Anne-Marie - FORAY Michel - MICHEL Jean-Luc - VIDAL Chantal - CROXO Muriel - CARLONI Patrick - LIBERATORE Jean-Pascal (Arrivé à 18h09) - FERNANDEZ Jonathan - BAIS Catherine - HLADYNINK Joël.

Pouvoir : MAISON Aurore donne pouvoir à HILLAIRES Anne-Marie.

Absente : BARRAL Marjorie.

Secrétaire de séance : VIDAL Chantal

Début de séance : Mardi 21 juillet 2026 à 18h04

1) Approbation du procès-verbal n° 05/2026 :

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le procès-verbal n° 05/2026 du 05 juin 2026.

Après avoir délibéré, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2) Groupement de commandes en vue de la passation d'un accord cadre de fourniture et de livraison de repas pour la restauration scolaire-Approbation de la convention constitutive du groupement de commandes :

Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agit d'un groupement de commandes avec la ville d'Alès et des communes membres d'Alès Agglomération en vue de la passation d'un marché de fournitures de repas pour la cantine de l'école. Ce marché débutera le 1^{er} janvier 2027.

Notre prévisionnel est de 4 000 repas pour un budget annuel de 16 500 €.

Le conseil municipal vote à l'unanimité cette délibération.

3) Création et composition de la commission de révision des listes électorales :

(Jean-Pascal Libérateur arrive à 18h09 avant le vote de cette délibération)

Monsieur le Maire rappelle les modalités de l'article L19 du code électoral qui indique que dans les communes dans lesquelles 2 listes ont obtenu des sièges au conseil municipal lors de son dernier renouvellement, la commission est composée :

- de 3 conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission ;
- de 2 conseillers municipaux appartenant à la 2^e liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission.

Le Maire, les adjoints titulaires d'une délégation et les conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale ne peuvent pas siéger au sein de la commission.

En fonction de l'ordre du tableau les représentants de la liste majoritaire sont FORAY Michel, MICHEL Jean-Luc et VIDAL Chantal et les représentants de la liste minoritaire sont BAIS Catherine et HLADYNINK Joël. Ils sont désignés membres de la commission de révision des listes électorales.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la composition de la commission de révision des listes électorales.

4) Participation financière à l'opération CEVENRGIE démarches énergétiques citoyennes des Hautes Vallées

Cévenoles :

Monsieur le Maire informe que cette opération est menée par la SAS Cévennes Durables en lien avec le Syndicat des Hautes Vallées Cévenoles et consiste par la mise en œuvre de boucles d'autoconsommation collective d'énergie avec des producteurs et des consommateurs d'énergie.

Il s'agit pour la commune d'adhérer à une boucle en tant que producteur et/ou consommateur et de pouvoir proposer aux habitants de la commune d'adhérer également à cette boucle.

Les producteurs d'énergie pourront gagner 1 à 2 centimes d'euros par kWh et les consommateurs 3 centimes d'euros par kWh sur les factures d'énergie.

Une réunion d'information sera organisée à la rentrée (septembre ou octobre).

La personne en charge auprès de la SAS Cévennes Durables est venue expliquer ce projet et a également pris les informations nécessaires à la réalisation d'une étude de performance énergétique sur les bâtiments municipaux en lien avec l'installation photovoltaïque réalisée par la commune.

Pour cette étude, un montant de 750 € est à verser à la SAS Cévennes Durables avec possibilité d'un versement en 3 échéances annuelles et une action de 50 € est à acheter pour intégrer une boucle d'autoconsommation collective.

Catherine Bais demande si les personnes intéressées doivent avoir un système de production d'énergie.

Monsieur le Maire indique que ce n'est pas nécessaire puisqu'il est possible de n'être que consommateur et acheter de l'énergie aux producteurs d'énergie à un prix inférieur à celui proposé par Enedis.

Isabelle Cardelin précise que le seul impératif est d'avoir un compteur Linky.

Monsieur le Maire informe que la SAS Cévennes Durables est composée uniquement de bénévoles.

Joël Hladynink demande un complément d'information sur le « point de faiblesse » indiqué dans le document de présentation par rapport au logiciel.

Monsieur le Maire lui précise qu'il s'agit de la maintenance du logiciel qui est réalisé par le technicien actuel sur l'opération et qu'il s'agit de faire perdurer cette maintenance ainsi que l'évolution du logiciel.

Chantal Vidal demande si cette opération existe ailleurs.

Monsieur le Maire lui répond que d'autres boucles sont en programmation.

Monsieur le Maire propose Pierre Mafoure en qualité de référent du projet d'autoconsommation collective citoyenne pour la commune.

Le conseil municipal vote à l'unanimité.

5) Demande de subvention auprès d'Alès Agglomération dans le cadre des Fonds de Concours 2026 :

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit de valider l'octroi d'une subvention au titre des fonds de concours 2026 d'Alès Agglomération afin de pouvoir demander le versement.

L'installation du coffret électrique de type « forain » coûte 4159.13 € HT et le fonds de concours représente environ 50 % du coût soit 2079 €

Délibération votée à l'unanimité.

6) Subventions aux associations :

Les Chats Mages : Cette association travaille avec la commune depuis 4 années consécutives pour la stérilisation et l'identification des chats errants. 8 stérilisations réalisées depuis le début d'année.

Isabelle Cardelin explique qu'il s'agit d'un partenariat entre la commune, l'association Les Chats Mages et la fondation Brigitte Bardot.

Monsieur le Maire propose une subvention de 100 €.

Isabelle Cardelin, adhérente de l'association ne participe pas au débat et au vote.

Subvention de 100 € votée à 13 voix pour et 1 abstention.

Le Sou des Ecoles : Monsieur le Maire indique que la ligne budgétaire allouée aux subventions des associations est identique à celle votée en 2025. Cette association propose plusieurs activités sur l'année.

Monsieur le Maire propose une subvention de 1100 €.

Subvention de 1100 € votée à l'unanimité.

Association Familiale : Cette association est toujours propriétaire d'une salle qui est prêtée gracieusement à la commune et au Sou des Ecoles. Il s'agit de donner une subvention afin de permettre à l'association de payer les factures de fonctionnement.

Monsieur Marc Jékal, adhérent de l'Association Familiale ne participe pas aux discussions et aux votes de cette délibération.

Subvention de 800 € votée à 13 voix pour et 1 abstention.

Guitares en Cévennes : Demande de subvention dans le cadre du festival Guitares en Cévennes. 1 représentation sur la commune chaque année.

Monsieur le Maire propose une subvention de 400 €.

Subvention de 400 € votée à l'unanimité.

Le Maquis Culturel : Monsieur le Maire propose une subvention de 300 €.

Messieurs Pierre Marfour, Michel Foray et Patrick Carloni adhérents de l'association « Le Maquis Culturel » ne participent pas aux discussions et aux votes de cette délibération.

Subvention de 300 € votée à 11 voix pour et 3 abstentions.

L'Olivier Cévenol : Monsieur le Maire a pris des informations auprès du Gal afin de permettre à cette association de bénéficier de subvention. Le projet est à préciser auprès de l'Olivier Cévenol et la municipalité pourra l'aider dans le montage des dossiers.

Monsieur le Maire propose une subvention de 300 €.

Subvention de 300 € votée à l'unanimité.

Les Mutines Indigènes : Cette association n'a pas demandé de subvention en 2025 et souhaite développer des animations et les proposer tous les trimestres.

Monsieur le Maire propose une subvention de 300 €.

Subvention de 300 € votée à l'unanimité.

La Boulange : Monsieur le Maire indique que cette association a demandé une subvention de 1 500 € mais qu'il ne sera pas possible d'accorder ce montant. Il propose une subvention de 300 €, identique à 2025.

Catherine Bais indique que ce montant lui paraît être peu par rapport aux services rendus à la population et l'amplitude horaire du magasin.

Monsieur le Maire lui répond que cette association présente un bénéfice de 3 400 €.

Joël Hladynink précise que l'année dernière, cette association était déficitaire.

Anne-Marie Hillaire répond que La Boulange prend une marge sur les produits vendus en magasin et qu'elle est bénéficiaire cette année.

Joël Hladynink précise également que l'année est bénéficiaire car l'association ne rémunère pas la vendeuse pour l'instant.

Anne-Marie Hillaire indique qu'en comparaison, malgré le prêt d'un local par la mairie, l'association Le Cabas fonctionne surtout par le nombre d'activités proposées sur l'année.

HLADYNINK Joël membre de l'association La Boulange, ne participe pas aux votes de cette délibération.

Subvention de 300 € votée à 13 voix pour et 1 abstention.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h40.

LA SECRETAIRE DE SEANCE

VIDAL CHANTAL



LE MAIRE

JEKAL Marc

